

Lundi 27 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Albert COCHET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2019

Membres présents à la séance : Mmes MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Pascale BOSSON, Denis MOSSAZ, Bérengère ANDRE, Sophie SELLIER, Edith BRUNET (arrivée en cours de séance à 19h20), Laurent CARREZ, Philippe FROQUET, Marguerite GROS, François ORTEGA, Michèle PIDOUX, Christiane ZAGAGNONI,

Excusés : Joël PRUDHOMME (pouvoir à B.RICCI), Sébastien TOUCHARD (pouvoir à B.ANDRE).

Secrétaire de Séance : Denis MOSSAZ.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité en début de la séance.

1 – Marché de travaux pour la protection des captages d'eau (PPIRE) – Attribution des lots

La consultation pour le marché de protection des captages d'eau, lancée le 16 novembre 2018, portait sur les trois lots suivants :

- Lot 1 – Travaux de forage
- Lot 2 – Travaux de terrassements et génie civil
- Lot 3 – Travaux d'équipements hydrauliques et électromécaniques

Après avoir validé les candidatures puis autorisé la maîtrise d'œuvre à engager une phase de négociation, Après avoir pris connaissance du rapport définitif d'analyse des offres présenté par le cabinet NICOT, la commission MAPA propose au conseil municipal :

→ de déclarer le lot n° 1 infructueux au motif que l'entreprise n'a pas répondu à la solution de base et de relancer une consultation pour ce lot.

→ d'attribuer le lot n° 2 à l'entreprise RANNARD TP pour un montant de 253 362.10 € HT

→ d'attribuer le lot n° 3 à l'entreprise SAS BESSON pour un montant de 82 293.63 € HT.

Vote à l'unanimité

2 – Validation de l'enveloppe financière globale pour l'opération d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire

En juin 2017 le conseil municipal s'était prononcé sur une enveloppe financière globale prévisionnelle d'un montant de 4 000 000 € TTC.

En raison des missions annexes complémentaires nécessaires à la réalisation de ce projet et après réception des offres concernant le marché de travaux, le conseil municipal décide d'ajuster cette enveloppe financière à la somme de 4 360 000 € TTC.

Vote à l'unanimité

3 – Marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire

La consultation pour le marché de travaux relative à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire a été mise en ligne le 18 mars 2019 avec une date limite de remise des plis fixée au 15 avril 2019. Le délai de validité des offres est de 180 jours. Le marché est divisé en 15 lots :

- Lot 1 – Blindage – Terrassement – démolition
- Lot 2 – Fondations spéciales
- Lot 3 – Gros Œuvre
- Lot 4 – Charpente bois et murs à ossature bois
- Lot 5 – Couverture - Zinguerie
- Lot 6 – Menuiseries extérieures
- Lot 7 – Façades
- Lot 8 – Serrurerie
- Lot 9 – Plâtrerie et plafond suspendu
- Lot 10 – Peinture et nettoyage
- Lot 11 – Menuiserie intérieure et mobilier
- Lot 12 – Revêtement de sol et faïence
- Lot 13 – Ascenseur
- Lot 14 – Electricité Cfo-Cfa
- Lot 15 – Cvc et plomberie

Après avoir validé les candidatures puis autorisé la maîtrise d'œuvre à engager une phase de négociation, après avoir pris connaissance du rapport définitif d'analyse des offres présenté par le cabinet INSOLITES ARCHITECTURES.

La commission MAPA propose au conseil municipal,

→ 1/ d'attribuer les lots suivants :

- Lot 1 – Blindage – Terrassement – démolition → entreprise RANNARD pour un montant de 355 929.01 € HT,
- Lot 2 – Fondations spéciales → entreprise ELTS pour un montant de 43 000 € HT,
- Lot 3 – Gros Œuvre → entreprise EGC CARMINATI pour un montant de 583 596.59 € HT,
- Lot 4 – Charpente bois et murs à ossature bois → entreprise LP CHARPENTE pour un montant de 257 864.09 € HT,
- Lot 5 – Couverture – Zinguerie → entreprise GIROD MORETTI pour un montant de 123 500 € HT,
- Lot 6 – Menuiseries extérieures → Entreprise SARL MENUISERIE GENEVRIER pour un montant de 286 548,86 € HT,
- Lot 12 – Revêtement de sol et faïence → entreprise SARL AIN CARRELAGES pour un montant de 126 220.60 € HT,
- Lot 13 – Ascenseur → entreprise CFA DIVISION NFA pour un montant de 26 000 € HT,
- Lot 14 – Electricité Cfo-Cfa → ATME DESCHAMPS pour un montant de 197 000 € HT,
- Lot 15 – Cvc et plomberie → entreprise SAS GERMAIN GERARD pour un montant de 407 650.95 € HT.

→ 2 / de déclarer infructueux les lots 7, 8, 9, 10 et 11 et de relancer prochainement une consultation sur ces lots.

Vote à l'unanimité

4 – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux du groupe scolaire :

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter la région Rhône-Alpes à fin d'obtenir des subventions au titre du plan de ruralité et de l'appel à projet Bois Energie.

Vote à l'unanimité

5 – Demande de subvention à la CCPB pour les travaux du groupe scolaire :

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter la CCPB à fin d'obtenir une subvention au titre du plan de soutien aux investissements des communes décliné dans le pacte financier adopté en conseil communautaire le 31 janvier 2019.

Vote à l'unanimité

6 – Familles rurales – Annexe à la convention de gestion centre de loisirs - Cantine

Familles rurales a fait parvenir en mairie les résultats financiers 2018 dont le solde à régler sur cet exercice ainsi que le budget prévisionnel pour 2019 et son annexe à rattacher à la convention de gestion annuelle.

Pour arriver à l'équilibre en 2019, le montant prévisionnel de la subvention demandé à la commune se monte à 57 000 € TTC pour la cantine et 123 700 € TTC pour l'accueil de loisirs, soit un total de 180 700 €, sachant que le montant définitif sera connu à l'issue de la clôture 2019 et que le solde sera ajusté en conséquence.

Vote à l'unanimité

7- CCPB – Modification de la convention de fonctionnement avec le service ADS :

Le conseil communautaire a délibéré en date du 31 janvier 2019 quant au pacte financier entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et ses communes membres. Ce pacte prévoit notamment la prise en charge progressive sur 3 ans par l'intercommunalité du coût du service ADS qui deviendra le guichet unique de l'urbanisme sur le territoire courant 2019.

La communauté de communes assumera 50% du coût du service en 2019, 75% en 2020 et 100% en 2021. Ce transfert de charges ne donnera lieu à aucun retrait sur les attributions de compensation des communes. Cet engagement implique de modifier l'article 11 de la convention qui lie actuellement la CCPB et les communes membres. Quelques adaptations mineures dans les articles 2,3,4,5,6 et 13 sont également proposées au conseil municipal.

Vote à l'unanimité

8 – Centre de gestion de l'Ain – Adhésion au service Missions Temporaires

Afin de pouvoir assurer le remplacement d'une ATSEM il a été fait appel au Centre de gestion de l'Ain via son service « Missions Temporaires ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal de régulariser l'adhésion à ce service à posteriori afin de pouvoir procéder au remboursement des salaires et au paiement des frais de gestion correspondants. L'adhésion n'est pas payante tant qu'il n'est pas fait appel à ce service.

Vote à l'unanimité

9 – Centre de gestion de l'Ain – Adhésion au service de remplacement :

Le Centre de Gestion de l'Ain dispose d'un service "Remplacement" qui propose, dans la mesure des disponibilités, de mettre à disposition des collectivités publiques, du personnel administratif itinérant qualifié. Afin de pouvoir assurer au mieux la continuité de service, face à la complexité et à charge croissante des missions qui incombent aux agents administratifs, Monsieur le maire propose d'adhérer à ce service. Les interventions se feront sur demande et l'adhésion n'est pas payante tant qu'il n'est pas fait appel au service.

Vote à l'unanimité

10 – Recrutement d'un surveillant de baignade pour la saison estivale 2019 :

Chaque année il est nécessaire de recruter un agent pour la surveillance de la baignade à la piscine municipale. L'agent recruté doit être titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) doit être recrutée sur un poste d'éducateur territorial des APS.

Monsieur le maire propose d'effectuer ce recrutement saisonnier sur un poste d'éducateur territorial des APS à temps complet pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2019.

Vote à l'unanimité

11 – IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) - Filière Sociale:

L'ATSEM récemment recrutée pour effectuer remplacement à l'école ne peut pas être annualisée compte-tenu du caractère temporaire de la mission. Sur proposition du Centre de Gestion de l'Ain, il a été décidé de calculer son temps de travail « au réel » ce qui génère la réalisation d'heures supplémentaires. Conformément à la demande du Centre de gestion de l'Ain, Monsieur le Maire propose d'autoriser le paiement des IHTS pour le personnel de la filière sociale dont les ATSEM.

Vote à l'unanimité

12 – Ligne de trésorerie :

Dans le cadre du marché de travaux du groupe scolaire, des factures mensuelles transmises en mairie vont générer des décaissements assez importants notamment en ce qui concerne les lots de gros œuvre. Ces décaissements ne coïncident pas toujours avec les encaissements de recettes. Aussi, afin de faire face à ces décalages entre dépenses et recettes, Monsieur le maire propose de contracter une ligne de trésorerie d'un montant pouvant aller jusqu'à 450 000 €.

Vote à l'unanimité

13 – Compte rendu des délégations du maire

Le maire rend compte au conseil municipal des contrats et commandes qu'il a signé depuis la dernière séance.

14 - Questions diverses

➤ Stockage de déchets inertes sur la commune de Billiat

Le maire informe le conseil municipal que la commune est sollicitée pour donner un avis quant au stockage de matériaux inertes sur Billiat.

Il invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du dossier en mairie afin de rendre cet avis lors de la prochaine séance de conseil municipal.

➤ Action « La nuit est belle » du Pôle Genevois

Le maire donne lecture d'un courrier du Pôle Genevois dans le cadre de son action « La nuit est belle », qui propose à toutes les communes du territoire, sur la base du volontariat, d'éteindre l'éclairage public dans la nuit du 26 au 27 septembre 2019.

La gestion de l'éclairage public de la commune étant déléguée au SIEA, il convient de définir avec eux lesquelles pourraient être les conditions de mise en œuvre de cette action et surtout de savoir si une participation financière est demandée pour mettre en œuvre cette coupure.

Une réponse sera apportée ultérieurement.

➤ Remerciements subventions

Le maire informe le conseil municipal des remerciements qui ont été adressés à la commune par les associations suite au versement des subventions :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Les Narcisses
- CIO de Valserhône
- Lycée de Nantua

La séance est levée à 20h30

Le Maire



Albert COCHET